



# Assemblée générale

Distr. limitée  
9 novembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-deuxième session Troisième Commission

Point 70 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**questions relatives aux droits de l'homme, y compris**  
**les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif**  
**des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

**Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Botswana, Chine, Comores, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Grenade, Guyana, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Malaisie, Mauritanie, Nigéria, Oman, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour, Soudan, Suriname, Trinité-et-Tobago, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe : amendement au projet de résolution A/C.3/62/L.29**

### **Moratoire sur la peine de mort**

Avant le paragraphe 1 du dispositif, insérer un nouveau paragraphe dont le texte se lit comme suit :

1. *Affirme* le droit souverain des États de déterminer les mesures juridiques et les peines qui sont appropriées dans leur société, y compris la peine de mort pour sanctionner les crimes les plus graves, conformément au droit international;

et renuméroter en conséquence les paragraphes suivants.

